



# SCHEMA DIRECTEUR DU HANDICAP 2020-2023

CELLULE EBPP - BAEH

UPVD

52 avenue Paul Alduy 66860 PERPIGNAN CEDEX

## Introduction :

La loi du 11 février 2005 offre pour la première fois une définition juridique du handicap : « constitue un handicap [...] toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ». Elle permet l'égalité des chances au sein des établissements supérieurs en accompagnant les Étudiants en Situation de Handicap (ESH). Les universités sont dans l'obligation de développer une politique inclusive de ces étudiants et d'apporter des aménagements et des accompagnements tout au long de leurs années d'études.

En 2007, une première charte Université/Handicap a été signée par le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR), le Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé, la Ministre de Cohésions Sociales et de la Solidarité et la Conférence des Présidents d'Universités. Elle a pour objectif l'égalité des chances entre tous les étudiants et de créer dans chaque établissement une structure dédiée à l'accueil des étudiants en situation de handicap. Cette obligation sera suivie de celle de créer un poste de correspondant handicap.

La nouvelle charte signée en 2012 met l'accent sur différents axes et veille à :

- Accentuer l'accueil et l'accompagnement des ESH vers l'insertion professionnelle
- Développer des politiques de ressources humaines à l'égard des personnes handicapées
- Rendre plus cohérent les formations et les recherches dans le domaine du handicap
- Développer l'accès aux services offerts par les établissements d'enseignement supérieur

La loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche a prévu la mise en place d'un schéma directeur pluriannuel en matière de politique du handicap.

La politique inclusive de ces étudiants est une des priorités de l'UPVD. Son objectif principal est d'apporter aux ESH un parcours d'études similaires à tout étudiant et de leur donner toutes les chances de réussir. Les ESH sont suivis dans leur accès au savoir tout au long de leur parcours universitaire, jusqu'à leur premier emploi, qui rencontrent des difficultés liées à la **maladie** ou au **handicap, permanent** ou **temporaire**, ceci pour favoriser leur autonomie.

De plus, l'UPVD a mis en place le Bureau d'Accueil des Étudiants en situation de Handicap pour **accompagner** de **manière individualisée** chaque Étudiant en Situation de Handicap en 1999.

A la rentrée 2020, afin de répondre à toutes les demandes des étudiants à besoins pédagogiques particuliers, une cellule a été créée.

Pour atteindre ces objectifs, l'université de Perpignan reçoit chaque année une subvention du MESRI.

### *Tableau des données budgétaires*

Ressources	
2018-2019	90 000 €
2019-2020	95 000 €

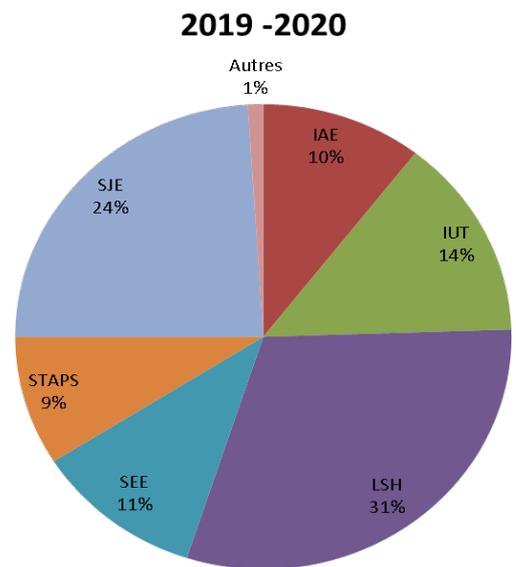
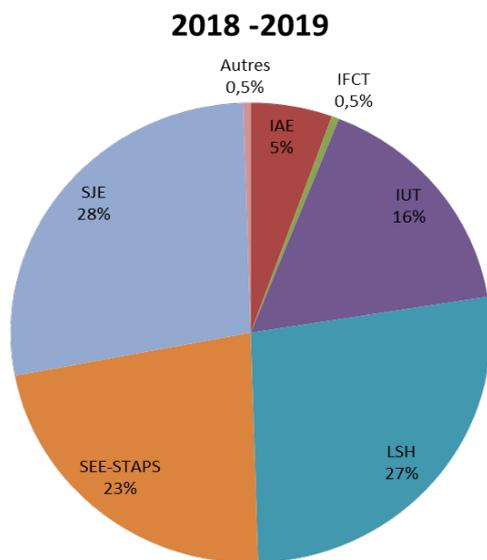
L'état des lieux met en lumière les besoins au sein de l'UPVD, des aménagements et de l'accompagnement mis en place pour les ESH.

## Etats des lieux de la situation du handicap de l'UPVD

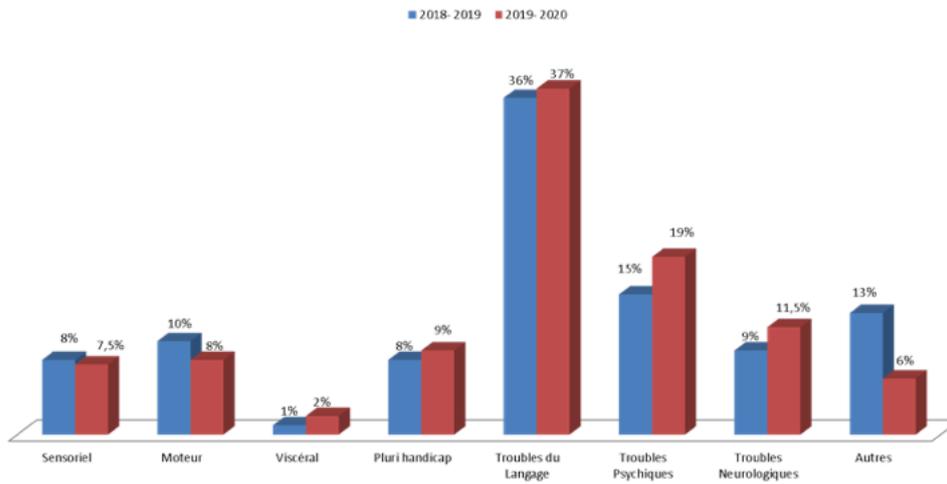
Sur l'année 2019-2020, nous avons :

- 202 étudiants en situation de handicap (formation initiale)
- 20 étudiants en situation de handicap (formation continue)
- 6 étudiants en situation de handicap (formation en alternance)
- 2 étudiants en situation de handicap (en mobilité internationale)

### 1) Répartition des ESH selon les UFR et Instituts de l'UPVD



## 2) Évolution de la répartition des ESH selon les différents types de troubles



## 3) Évolution du nombre d'aménagements





## Table des matières

### **Développer les politiques des ressources humaines à l'égard des personnes en situation de handicap ..... 6**

*Objectif 1 – Sensibiliser le personnel au handicap..... 8*

Fiche-action 1.1 ..... 9

Fiche-action 1.2 ..... 10

Fiche-action 1.3 ..... 11

Fiche-action 1.4 ..... 12

*Objectif 2 – Répondre aux besoins de formation des personnels..... 13*

Fiche-action 1.5 ..... 14

Fiche-action 1.6 ..... 15

Fiche-action 1.7 ..... 16

*Objectif 3 – Renforcer la politique de recrutement des personnes en situation de handicap ..... 17*

Fiche-action 1.8 ..... 18

Fiche-action 1.9 ..... 19

*Objectif 4 – Renforcer la politique d'intégration et de maintien dans l'emploi ..... 20*

Fiche-action 1.10 ..... 21

Fiche-action 1.11 ..... 23

*Objectif 5 – Organiser le handicap en tenant compte du quotidien ..... 24*

Fiche-action 1.12 ..... 25

Fiche-action 1.13 ..... 26

Fiche-action 1.14 ..... 27

### **Consolider les dispositifs d'accueil et développer les processus d'accompagnement des étudiants en situation de handicap ..... 28**

*Objectif 1 – Optimiser le fonctionnement de la Cellule EBPP et du SSU dans le cadre du Handicap ..... 30*

Fiche-action 2.1 ..... 31

Fiche-action 2.2 ..... 32

Fiche-action 2.3 ..... 33

*Objectif 2 – Sensibiliser et former au handicap..... 34*

Fiche-action 2.4 ..... 35

Fiche-action 2.5 ..... 36

Fiche-action 2.6 ..... 37

Fiche-action 2.7 ..... 38



Fiche-action 2.8.....	39
<i>Objectif 3 – Faciliter la procédure de mise en place des aménagements d’études et d’examens .....</i>	<i>40</i>
Fiche-action 2.9.....	41
Fiche-action 2.10.....	42
Fiche-action 2.11.....	43
<i>Objectif 4 – Faciliter la participation des ESH à la vie étudiante.....</i>	<i>44</i>
Fiche-action 2.12.....	45
Fiche-action 2.13.....	46
Fiche-action 2.14.....	47
Fiche-action 2.15.....	48
<i>Objectif 5 – Accompagner l’étudiant dans son orientation et dans son insertion professionnelle.....</i>	<i>49</i>
Fiche-action 2.16.....	50
Fiche-action 2.17.....	51
<b>Communiquer, sensibiliser et former les personnels et les étudiants dans le domaine du handicap.....</b>	<b>52</b>
<i>Objectif 1 – Permettre à tous d’accéder aux informations sur le handicap.....</i>	<i>54</i>
Fiche-action 3.1.....	55
Fiche-action 3.2.....	56
Fiche-action 3.3.....	57
Fiche-action 3.4.....	58
Fiche-action 3.5.....	59
Fiche-action 3.6.....	60
Fiche-action 3.7.....	61
<i>Objectif 2 – Augmenter la cohérence et la lisibilité des formations dans le domaine du handicap.....</i>	<i>62</i>
Fiche-action 3.8.....	63
<i>Objectif 3 – Augmenter la cohérence et la lisibilité de la recherche dans le domaine du handicap.....</i>	<i>64</i>
Fiche-action 3.9.....	65
Fiche-action 3.10.....	66
<b>Développer l’accessibilité du bâti.....</b>	<b>67</b>
<i>Objectif 1 – Faciliter la remontée des problèmes d’accessibilité.....</i>	<i>69</i>
Fiche-action 4.1.....	70
Fiche-action 4.2.....	71
<i>Objectif 2 – Organiser un plan de mise en accessibilité du bâti.....</i>	<i>72</i>



Fiche-action 4.3.....	73
Fiche-action 4.4.....	74
<i>Objectif 3 – Améliorer l’orientation géographique sur les sites de l’UPVD.....</i>	<i>75</i>
Fiche-action 4.5.....	76
Fiche-action 4.6.....	78
Fiche-action 4.7.....	79
<b>Développer l’accessibilité aux outils et aux ressources.....</b>	<b>80</b>
<i>Objectif 1 – Sensibiliser à la mise en accessibilité des outils et ressources.....</i>	<i>82</i>
Fiche-action 5.1.....	83
Fiche-action 5.2.....	84
Fiche-action 5.3.....	85
Fiche-action 5.4.....	86
Fiche-action 5.5.....	87
<i>Objectif 2 – Améliorer l’accessibilité des ressources.....</i>	<i>88</i>
Fiche-action 5.6.....	89
Fiche-action 5.7.....	90
Fiche-action 5.8.....	91
Fiche-action 5.9.....	92



## Liste des abréviations :

**Ad'AP** : Agenda d'Accessibilité Programmée

**AS UPVD** : Association Sportive de l'UPVD

**BIATSS** : Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, de Service et de Santé

**BAEH** : Bureau d'Accueil des Etudiants en situation de Handicap

**BOE** : Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi

**BVE** : Bureau de la Vie Etudiante

**CAP** : Centre d'Appui à la Pédagogie

**CDL** : Centre De Langues

**DAF-CPA** : Direction des Affaires Financières, de la Commande Publique et des Achats

**DRH-AIJ** : Direction des Ressources Humaines, des Affaires Institutionnelles et Juridiques

**DSI** : Direction des Systèmes d'Informations

**DST** : Direction des Services Techniques

**DU LSF** : Diplôme Universitaire en Langue des Signes Française

**EBPP** : Etudiants à Besoins Pédagogiques Particuliers

**ERP** : Établissement Recevant du Public

**ESH** : Etudiant en Situation de Handicap

**FAQ** : Foire Aux Questions

**GT** : Groupe de travail

**MDE** : Maison Des Etudiants

**MESRI** : Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

**MIRO** : Master Interdisciplinaire par Regroupement des Organismes



**Platinum** : Plateforme d'Innovation pour une Université Numérisée

**PRAP** : Prévention des Risques liés aux Activités Physiques

**PRIS** : Pratique Réflexive de l'Intervention Sociale

**PST 66** : Pôle de Santé au Travail des Pyrénées Orientales

**PUP** : Presses Universitaires de Perpignan

**RGAA** : Référentiel Général d'Accessibilité pour les Administrations

**RQTH** : Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé

**SAS** : Service de l'Action Sociale

**SCC** : Service Communication et Culture

**SCD** : Service Commun de la Documentation

**SDH** : Schéma Directeur du Handicap

**SEVEOH** : Service des Etudes, de la Vie Etudiante, de l'Orientation et de l'appui au Handicap

**SFCP** : Service Formation Continue des Personnels

**SIP** : Service d'Insertion Professionnelle

**SRI** : Service des Relations Internationales

**SRV** : Service de la Recherche et de la Valorisation

**SSU** : Service de Santé Universitaire

**SUAPS** : Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives

**TH** : Travailleur Handicapé

**TNI** : Tableau Numérique Interactif

**UFR** : Unité de Formation et de Recherche

**UPVD** : Université Perpignan Via Domitia

**VP** : Vice-Président(e)



# AXE 1

**Développer les politiques  
des ressources humaines à  
l'égard des personnes en  
situation de handicap**



Etablissement à taille humaine, c'est naturellement que l'UPVD se veut tournée vers l'humain. Elle manifeste en ce sens un intérêt particulier pour la dimension sociétale que représente le handicap de nos jours et elle s'engage dans une politique handi-responsable à tous les niveaux.

L'UPVD a à cœur de développer une politique des ressources humaines à l'égard des personnes en situation de handicap.

C'est un axe essentiel pour favoriser l'évolution nécessaire des mentalités et participer à l'insertion des personnels bénéficiaires d'une RQTH.

Pour ce faire, il apparaît indispensable de prendre systématiquement cette dimension en compte dans le plan de formation de l'UPVD.

De plus, il revient au service du recrutement de constituer des viviers aussi bien d'agents BIATSS que d'étudiants dont des doctorants éligibles aux recrutements dits « handicap ».

Une attention particulière doit être portée sur les outils de communication et l'intégration du handicap dans le quotidien autant que dans la pédagogie à destination des étudiants.



# **1 – Développer les politiques des ressources humaines à l'égard des personnes en situation de handicap**

## ***Objectif 1 – Sensibiliser le personnel au handicap***

Afin de lever les barrières et libérer les agents de leurs inquiétudes relatives à leur handicap dans leur milieu professionnel, il est important de les informer sur l'accompagnement dont ils peuvent bénéficier de la part de l'UPVD en déclarant leur handicap au titre d'une RQTH.

La mise en place d'actions de sensibilisation est un très bon moyen pour atteindre le maximum de personnes. Ces actions, ouvertes à l'ensemble de la communauté universitaire, permettront à tous d'être plus au fait et mieux préparés à l'accueil d'un collaborateur handicapé.

De cette manière, le TH sera alors d'autant plus rassuré car il saura qu'il est à l'abri de stigmatisations ou d'une évolution professionnelle ralentie ou limitée, par exemple...



# 1 – Développer les politiques des ressources humaines à l'égard des personnes en situation de handicap

→ *Objectif 1 – Sensibiliser le personnel au handicap*

## Fiche-action 1.1

Communiquer sur l'intérêt de la déclaration de la RQTH	
Pilote(s) : La DRH-AIJ	
Public concerné : Tous les agents	Echéances
<ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibiliser les enseignants dans le cadre des recherches de stage des ESH</li> <li>Faire une veille sur les supports de communication dédiés à la sensibilisation à la RQTH</li> <li>Diffuser la ou les campagnes du MESRI et les outils de l'établissement</li> <li>Faire témoigner un/des agent(s) en situation de handicap</li> </ul>	<p>2020-2023</p> <p>2020-2023</p> <p>2020-2023</p> <p>2020-2023</p>

### Acteurs :

- La DRH-AIJ
- Le correspondant handicap des personnels
- Le médecin de prévention des personnels
- Le SAS
- Le GT « Qualité de Vie au Travail »

### Indicateurs :

- Questionnaire pour évaluer l'efficacité de la sensibilisation
- Nombre de communications diffusées
- Variation du taux d'emploi de personnel en situation de handicap

# 1 – Développer les politiques des ressources humaines à l'égard des personnes en situation de handicap

## → Objectif 1 – Sensibiliser le personnel au handicap

### Fiche-action 1.2

Sensibiliser les agents à l'ergonomie du poste de travail	
Pilote(s) : Le conseiller de prévention	
Public concerné : Tous les agents	Echéances
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser le réseau des assistants de prévention</li> <li>• Proposer des formations PRAP aux agents volontaires</li> <li>• Mettre à disposition de fiches de préconisations</li> <li>• Analyser les postes de travail des personnels en situation de handicap</li> </ul>	<p>2020-2023</p> <p>2020-2023</p> <p>2020-2023</p> <p>2020-2023</p>

#### Acteurs :

- Le médecin de prévention des personnels
- Le PST 66
- Le conseiller de prévention et son réseau d'assistants de prévention dans les services
- Des organismes extérieurs pour leur expertise
- Le SFCP

#### Indicateurs :

- Nombre d'agents sensibilisés
- Nombre d'actions de sensibilisation organisées
- Nombre de postes analysés et aménagés



# 1 – Développer les politiques des ressources humaines à l'égard des personnes en situation de handicap

→ *Objectif 1 – Sensibiliser le personnel au handicap*

## Fiche-action 1.3

<b>Sensibiliser pour inciter au recrutement</b>	
<b>Pilote(s) :</b> La DRH-AIJ	
<b>Public concerné :</b> Tous les agents	<b>Echéances</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diffuser des témoignages de services de l'UPVD (ou d'autres Universités) ayant intégré des personnels en situation de handicap</li> </ul>	2021-2023
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participer aux rencontres annuelles inter-Universités pour échanger sur les bonnes pratiques en termes d'incitation au recrutement</li> </ul>	2020-2023
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diffuser les offres d'emploi de l'UPVD auprès des organismes dédiés à l'insertion des TH</li> </ul>	2020-2023
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communiquer sur les outils de compensation et les organismes dédiés</li> </ul>	2020-2023

### Acteurs :

- La DRH-AIJ
- Le SCC
- Le correspondant handicap des personnels

### Indicateurs :

- Nombre de témoignages diffusés
- Nombre de participations aux rencontres inter-Universités
- Evolution du recrutement de TH

# 1 – Développer les politiques des ressources humaines à l'égard des personnes en situation de handicap

## → Objectif 1 – Sensibiliser le personnel au handicap

### Fiche-action 1.4

<b>Organiser une campagne de sensibilisation sur les handicaps visibles et invisibles</b>	
<b>Pilote(s) :</b> La DRH-AIJ	
<b>Public concerné :</b> Tous les agents	<b>Echéances</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser au moins un atelier de mise en situation sur chaque site</li> <li>• Sélectionner une thématique annuelle</li> <li>• Mutualiser les actions de sensibilisation des personnels avec celles des étudiants quand cela a du sens</li> <li>• Se rapprocher d'associations extérieures pour la mise en place d'actions de sensibilisation au sein de l'établissement</li> </ul>	<p>1 par an</p> <p>2020-2023</p> <p>2020-2023</p> <p>2020-2023</p>

#### Acteurs :

- La DRH-AIJ
- La Cellule EBPP
- Le correspondant handicap des personnels
- Le chargé de mission handicap

#### Indicateurs :

- Nombre d'actions de sensibilisation
- Nombre de participants aux actions de sensibilisation
- Questionnaire d'évaluation des actions (en lien avec les étudiants de PRIS et de sociologie par exemple)

# **1 – Développer les politiques des ressources humaines à l'égard des personnes en situation de handicap**

## ***Objectif 2 – Répondre aux besoins de formation des personnels***

Les actions de sensibilisation ne suffisent pas, à elles-seules, à couvrir l'ensemble des interrogations et problématiques relatives au handicap.

C'est pourquoi des actions de formation proposées tant aux agents BIATSS qu'aux enseignants viendraient en complément pour répondre à des besoins précis de publics identifiés et inscrits à l'avance.

Le but étant, là encore, de faciliter l'intégration des personnes en situation de handicap à l'Université.



# 1 – Développer les politiques des ressources humaines à l'égard des personnes en situation de handicap

→ *Objectif 2 – Répondre aux besoins de formation des personnels*

## Fiche-action 1.5

Former les supérieurs hiérarchiques directs à l'encadrement des personnels en situation de handicap	
Pilote(s) : La DRH-AIJ	
Public concerné : Les supérieurs hiérarchiques directs	Echéances
<ul style="list-style-type: none"> <li>Donner accès à une formation de management incluant la notion de handicap à tout personnel en responsabilité d'encadrement</li> </ul>	2020
<ul style="list-style-type: none"> <li>Rendre la formation ci-dessus obligatoire pour les encadrants de TH</li> </ul>	2022
<ul style="list-style-type: none"> <li>Rendre la formation ci-dessus obligatoire pour tous les encadrants</li> </ul>	2023

### Acteurs :

- La DRH-AIJ
- Le SFCP

### Indicateurs :

- Nombre d'encadrants formés par année
- Nombre de sessions de formations proposées



# 1 – Développer les politiques des ressources humaines à l'égard des personnes en situation de handicap

→ *Objectif 2 – Répondre aux besoins de formation des personnels*

## Fiche-action 1.6

Former à l'accessibilité du numérique	
Pilote(s) : Platinum	
Public concerné : Tous les agents en charge de la gestion des outils numériques	Echéances
<ul style="list-style-type: none"> <li>Déployer un bloc accessibilité pour les TH</li> </ul>	2020
<ul style="list-style-type: none"> <li>Identifier les services et/ou personnels pour lesquels les formations à la construction de ressources handi-accessibles et à l'utilisation d'outils numériques de compensation sont indispensables et prioritaires</li> </ul>	2021
<ul style="list-style-type: none"> <li>Former et accompagner les personnels à la construction de ressources handi-accessibles et à l'utilisation d'outils numériques de compensation</li> </ul>	2021-2023

### Acteurs :

- Platinum
- Le SFCP

### Indicateurs :

- Nombre de personnels formés à la construction de ressources handi-accessibles et à l'utilisation d'outils numériques de compensation
- Nombre de sessions de formation proposées



# 1 – Développer les politiques des ressources humaines à l'égard des personnes en situation de handicap

➔ *Objectif 2 – Répondre aux besoins de formation des personnels*

## Fiche-action 1.7

<b>Mettre en place des formations sur la notion de handicap à destination des personnels enseignants</b>	
<b>Pilote(s) :</b> Le chargé de mission handicap et La DRH-AIJ	
<b>Public concerné :</b> Tous les personnels enseignants	<b>Echéances</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier les besoins de formation des enseignants</li> </ul>	2020
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lister et proposer les formations adéquates</li> </ul>	2021
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer des « fiches-conseils »</li> </ul>	2021-2023

### Acteurs :

- Le chargé de mission handicap et son réseau de référents enseignants EBPP
- Le SFCP
- La Cellule EBPP
- Le SSU et le médecin de prévention des personnels

### Indicateurs :

- Nombre de personnels formés
- Nombre de sessions de formation proposées
- Nombre de « fiches-conseils » créées



# **1 – Développer les politiques des ressources humaines à l'égard des personnes en situation de handicap**

## ***Objectif 3 – Renforcer la politique de recrutement des personnes en situation de handicap***

L'Université doit répondre à une obligation d'emploi de BOE de 6 % de son effectif total. Il est donc nécessaire d'agir sur la politique de recrutement des personnes en situation de handicap sans pour autant créer des emplois supplémentaires pour des BOE. Il s'agirait de recruter sur des postes disponibles des TH en fonction des compétences et non en raison du handicap bien que ce soit un critère à prendre en compte au moment de l'entretien d'embauche.



# 1 – Développer les politiques des ressources humaines à l'égard des personnes en situation de handicap

➔ **Objectif 3 – Renforcer la politique de recrutement des personnes en situation de handicap**

## Fiche-action 1.8

Faciliter le recrutement des personnes en situation de handicap	
Pilote(s) : La DRH-AIJ	
Public concerné : Les candidats en situation de handicap	Echéances
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Indiquer les coordonnées du correspondant handicap des personnels sur la page recrutement du site internet de l'UPVD</li> <li>• Préciser sur toutes les offres d'emploi leur accessibilité globale</li> <li>• Indiquer sur les offres d'emploi que des aménagements de poste sont envisageables pour les personnes en situation de handicap</li> <li>• Inciter les services à communiquer à la Cellule EBPP leurs offres d'emploi</li> <li>• Identifier les contraintes du poste sur chaque fiche de poste</li> </ul>	<p>2020-2023</p> <p>2020-2023</p> <p>2020-2023</p> <p>2020-2023</p> <p>2020-2023</p>

### Acteurs :

- Le correspondant handicap des personnels
- La DRH-AIJ
- Le SCC

### Indicateurs :

- Nombre de BOE présentant une candidature



# 1 – Développer les politiques des ressources humaines à l'égard des personnes en situation de handicap

→ **Objectif 3 – Renforcer la politique de recrutement des personnes en situation de handicap**

## Fiche-action 1.9

Constituer un vivier de candidats en situation de handicap	
Pilote(s) : La DRH-AIJ	
Public concerné : Les candidats en situation de handicap	Echéances
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Constituer un vivier :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ De personnes en situation de handicap ayant déjà présenté une candidature à l'UPVD</li> <li>○ D'ESH de l'Université</li> <li>○ De candidats rencontrés lors d'événements auxquels participe l'Université</li> </ul> </li> </ul>	2020-2023

### Acteurs :

- Le correspondant handicap des personnels
- La DRH-AIJ
- La Cellule EBPP

### Indicateurs :

- Le nombre de personnes en situation de handicap recrutées grâce à ce vivier



# **1** – Développer les politiques des ressources humaines à l'égard des personnes en situation de handicap

## ***Objectif 4 – Renforcer la politique d'intégration et de maintien dans l'emploi***

Le maintien dans l'emploi d'un BOE passe d'abord par l'intégration réussie d'un agent en situation de handicap. Une fois cette intégration initiée par la sensibilisation et la formation, il convient d'accompagner si besoin l'équipe qui accueille l'agent en situation de handicap et d'aménager au mieux son poste de travail.



# 1 – Développer les politiques des ressources humaines à l'égard des personnes en situation de handicap

➔ **Objectif 4 – Renforcer la politique d'intégration et de maintien dans l'emploi**

## Fiche-action 1.10

Créer une procédure d'accompagnement des personnes en situation de handicap	
<b>Pilote(s) :</b> Le correspondant handicap des personnels et le médecin de prévention des personnels	
<b>Public concerné :</b> Les agents en situation de handicap	<b>Echéances</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place des réunions régulières entre le médecin de prévention des personnels, La DRH-AIJ et le correspondant handicap des personnels</li> <li>• Mettre en place une fiche navette confirmant la mise en place des aménagements de postes</li> <li>• Mettre en place une procédure de demande écrite d'aménagement de poste entre l'agent et le correspondant handicap des personnels</li> <li>• Informer systématiquement le correspondant handicap des personnels du recrutement potentiel d'un nouvel agent en situation de handicap               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Faire étudier les candidatures de BOE au correspondant handicap des personnels</li> <li>○ Envisager la participation du correspondant handicap des personnels lors des recrutements de BOE</li> </ul> </li> </ul>	<p>2020-2023</p> <p>2021</p> <p>2021</p> <p>2020-2023</p>



## Fiche-action 1.10 (suite)

### Acteurs :

- Le correspondant handicap des personnels
- La DRH-AIJ
- Le médecin de prévention du personnel

### Indicateurs :

- Fréquence des réunions entre le correspondant handicap des personnels, le médecin de prévention du personnel et la DRH-AIJ
- Nombre de demandes écrites d'aménagement
- Délai moyen entre la prise de contact par le correspondant handicap des personnels et la mise en place des aménagements

# 1 – Développer les politiques des ressources humaines à l'égard des personnes en situation de handicap

→ **Objectif 4 – Renforcer la politique d'intégration et de maintien dans l'emploi**

## Fiche-action 1.11

<b>Prévoir un accompagnement à la demande pour les services qui accueillent un agent en situation de handicap</b>	
<b>Pilote(s) :</b> La DRH-AIJ	
<b>Public concerné :</b> Les services de l'UPVD	<b>Echéances</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Transmettre des documents déjà existants comme les recommandations du MESRI</li> <li>• Communiquer sur la liste des contacts compétents dans le domaine du handicap à l'Université (médecin des personnels, correspondant handicap des personnels, SSU, Cellule EBPP, assistance sociale, etc.)</li> <li>• Proposer une action de sensibilisation pour les services quand un de leurs agents en situation de handicap est demandeur</li> <li>• Proposer à chaque nouvel agent recruté de sensibiliser son collectif de travail</li> </ul>	<p>2020-2023</p> <p>2020</p> <p>2021-2023</p> <p>2021-2023</p>

### Acteurs :

- Le correspondant handicap des personnels
- La DRH-AIJ
- Le PST 66
- L'agent en situation de handicap

### Indicateurs :

- Nombre d'actions de sensibilisation réalisées



# **1 – Développer les politiques des ressources humaines à l'égard des personnes en situation de handicap**

## ***Objectif 5 – Organiser le handicap en tenant compte du quotidien***

La situation de handicap d'un agent peut nécessiter un aménagement du temps ou de l'environnement de travail ou encore un aménagement social pour faciliter la participation des personnels en situation de handicap. Cet objectif a pour but d'en prévoir les aspects, mais également d'améliorer d'une manière générale le cadre de travail des personnels de l'UPVD.



# 1 – Développer les politiques des ressources humaines à l'égard des personnes en situation de handicap

➔ *Objectif 5 – Organiser le handicap en tenant compte du quotidien*

## Fiche-action 1.12

Passer un marché pour la commande de matériels ergonomiques (souris, fauteuil, etc...)	
Pilote(s) : Le conseiller de prévention	
Public concerné : Tous les agents	Echéances
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Choisir un modèle de fauteuil ergonomique et de souris ergonomique pour passer un marché et renouveler le matériel au fur et à mesure</li> </ul>	2020
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Choisir un modèle de fauteuil ergonomique regroupant les caractéristiques nécessaires pour les aménagements de postes des agents qui ne sont pas titulaires d'une RQTH</li> </ul>	2020

### Acteurs :

- Le correspondant handicap des personnels
- Le médecin de prévention des personnels
- La DAF-CPA
- La DSI

### Indicateurs :

- Mise en place de marchés consacrés aux matériels ergonomiques
- Montant financier desdits marchés



# 1 – Développer les politiques des ressources humaines à l'égard des personnes en situation de handicap

→ *Objectif 5 – Organiser le handicap en tenant compte du quotidien*

## Fiche-action 1.13

Adapter un cadre pour le télétravail pour raisons de santé	
Pilote(s) : La DRH-AIJ	
Public concerné : Les agents en situation de handicap	Echéances
<ul style="list-style-type: none"> <li>Réfléchir à un cadre de télétravail pour l'UPVD et l'adapter aux agents titulaires d'une RQTH</li> </ul>	2022
<ul style="list-style-type: none"> <li>Borner l'attribution du droit au télétravail en termes de type de handicap, de difficultés rencontrées, etc.</li> </ul>	2022

### Acteurs :

- La DRH-AIJ
- La DSI
- Platinium

### Indicateurs :

- Nombre d'agents bénéficiant du télétravail pour raisons de santé



# 1 – Développer les politiques des ressources humaines à l'égard des personnes en situation de handicap

→ *Objectif 5 – Organiser le handicap en tenant compte du quotidien*

## Fiche-action 1.14

Prise en compte des personnels ayant des descendants ou des ascendants en situation de handicap	
Pilote(s) : La DRH-AIJ	
Public concerné : Les personnels ayant des descendants ou des ascendants en situation de handicap	Echéances
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recenser les agents concernés</li> </ul>	2020-2023
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer les intéressés de leurs droits</li> </ul>	2020-2023
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre la procédure d'attribution et de rémunération fixée par les droits du fonctionnaire</li> </ul>	2021

### Acteurs :

- La DRH-AIJ

### Indicateurs :

- Nombre d'agents concernés



# AXE 2

**Consolider les dispositifs  
d'accueil et développer les  
processus  
d'accompagnement des  
étudiants en situation de  
handicap**



Les articles L123-4 et L123-4-1 du Code de l'éducation indiquent respectivement notamment que le service public de l'enseignement supérieur « accueille les étudiants et concourt à leur orientation » et que « les établissements d'enseignement supérieur inscrivent les étudiants handicapés ou présentant un trouble de santé invalidant, dans le cadre des dispositions réglementant leur accès au même titre que les autres étudiants, et assurent leur formation en mettant en œuvre les aménagements nécessaires à leur situation dans l'organisation, le déroulement et l'accompagnement de leurs études ».

L'accueil des Etudiants en Situation de Handicap (ESH) doit être assuré pour initier toute demande d'aménagements ainsi que tout au long de l'année universitaire par les services dédiés : le Bureau d'Accueil des Etudiants en situation de Handicap (BAEH) au sein de la Cellule des Etudiants à Besoins Pédagogiques Particuliers (EBPP) et le Service de Santé Universitaire (SSU). De ce fait, il est primordial d'optimiser le fonctionnement de ces deux services afin de satisfaire le nombre toujours grandissant d'ESH aux handicaps de plus en plus lourds et variés.

Par ailleurs, les étudiants doivent pouvoir être accueillis et considérés au quotidien dans leur spécificité. En conséquence, il est indispensable de sensibiliser et de former au handicap l'ensemble de la communauté universitaire (personnels enseignants, administratifs et étudiants). Une fois sensibilisés et formés les personnels et les étudiants pourront plus naturellement intégrer les ESH, comprendre la nécessité de la mise en place des aménagements spécifiques pour leurs études et leurs examens et y répondre de manière adaptée.

Comme pour tous les étudiants, et tout au long de leur parcours universitaire, il convient d'être particulièrement attentif à l'orientation des ESH et là aussi d'anticiper les aménagements nécessaires.

D'autre part, parce que la participation à la « vie étudiante » permet un sentiment d'appartenance à son environnement universitaire, elle est facteur de bien-être et de réussite. Il convient donc d'apporter une attention particulière à la participation à celle-ci des ESH.



## **2 – Consolider les dispositifs d'accueil et développer les processus d'accompagnement des étudiants en situation de handicap**

### ***Objectif 1 – Optimiser le fonctionnement de la Cellule EBPP et du SSU dans le cadre du Handicap***

Le bon accompagnement des ESH est absolument nécessaire et ne peut se faire sans un accueil complet et qualitatif. Dans cette optique, la Cellule EBPP et le SSU entretiennent une étroite collaboration.

Il importe d'assurer une communication la plus claire et complète possible pour une plus grande lisibilité sur les procédures associant ces deux services partiellement dédiés à l'accompagnement des ESH.



## 2 – Consolider les dispositifs d'accueil et développer les processus d'accompagnement des étudiants en situation de handicap

➔ *Objectif 1 – Optimiser le fonctionnement de la Cellule EBPP et du SSU dans le cadre du handicap*

### Fiche-action 2.1

<b>Créer une carte de visite, une affiche commune et des supports de communication mentionnant les contacts de la Cellule EBPP et du SSU</b>	
<b>Pilote(s) :</b> La Cellule EBPP	
<b>Public concerné :</b> Les étudiants en situation de handicap	<b>Echéances</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>Recenser et mettre à jour les supports de communication utilisés actuellement par la Cellule EBPP et le SSU</li><li>Définir les informations pertinentes à faire figurer sur les nouveaux supports de communication</li></ul>	2020  2020

#### Acteurs :

- La Cellule EBPP
- Le SSU
- Le SCC
- Le Service Reprographie

#### Indicateurs :

- Nouveaux supports de communication
- Exemplaires imprimés

## 2 – Consolider les dispositifs d'accueil et développer les processus d'accompagnement des étudiants en situation de handicap

➔ *Objectif 1 – Optimiser le fonctionnement de la Cellule EBPP et du SSU dans le cadre du handicap*

### Fiche-action 2.2

<b>Réaliser un film sur l'accessibilité de la Cellule EBPP et du SSU ainsi que sur les démarches à effectuer pour bénéficier d'un accompagnement</b>	
<b>Pilote(s) :</b> La Cellule EBPP	
<b>Public concerné :</b> Les étudiants en situation de handicap	<b>Echéances</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Filmer le cheminement à suivre pour se rendre à la Cellule EBPP et au SSU</li> <li>• Définir les étapes que l'étudiant doit suivre pour bénéficier d'un accompagnement pour les retranscrire dans un film</li> <li>• Prévoir le sous-titrage et l'audiodescription des films</li> <li>• Poster les films sur le site internet de la Cellule EBPP, du SSU et sur la page internet dédiée au handicap</li> </ul>	<p>2020</p> <p>2020</p> <p>2020</p> <p>2020</p>

#### Acteurs :

- La Cellule EBPP
- Le SSU
- Le SCC
- Platinium

#### Indicateurs :

- Nombre de vues du (des) film(s)



## 2 – Consolider les dispositifs d'accueil et développer les processus d'accompagnement des étudiants en situation de handicap

➔ *Objectif 1 – Optimiser le fonctionnement de la Cellule EBPP et du SSU dans le cadre du handicap*

### Fiche-action 2.3

<b>Inclure les informations concernant la Cellule EBPP et le SSU dans les livrets et l'agenda étudiants</b>	
<b>Pilote(s) :</b> La Cellule EBPP	
<b>Public concerné :</b> Les étudiants en situation de handicap	<b>Echéances</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>Intégrer les coordonnées de la Cellule EBPP et du SSU dans les livrets de l'étudiant ainsi que dans l'agenda de l'étudiant distribués à tous les étudiants lors de leur inscription administrative</li></ul>	2020

#### Acteurs :

- Les Scolarités Pédagogiques
- Le SCC

#### Indicateurs :

- Nombre de livrets créés mentionnant les coordonnées de la Cellule EBPP et du SSU



## **2 – Consolider les dispositifs d’accueil et développer les processus d’accompagnement des étudiants en situation de handicap**

### ***Objectif 2 – Sensibiliser et former au handicap***

La sensibilisation au handicap est le point de départ pour une société inclusive. Il est nécessaire de prévoir la sensibilisation du public étudiant en complément des personnels.

L’une des idées phares de cet objectif est l’animation régulière du réseau des Référents EBPP. Ces agents, au moins un personnel enseignant et un personnel administratif par composante, doivent être un lien entre les ESH et la Cellule EBPP et doivent être en mesure de relayer les informations sur le handicap. Une feuille de route des Référents EBPP Enseignants et des Référents EBPP Administratifs a été rédigée. De plus, le poste de Chargé de Mission Handicap avec une fiche-missions détaillée a été créé. Il fait notamment le lien entre la Présidence et la Cellule EBPP.



## 2 – Consolider les dispositifs d'accueil et développer les processus d'accompagnement des étudiants en situation de handicap

➔ **Objectif 2 – Sensibiliser et former au handicap**

### Fiche-action 2.4

<b>Mettre en place un réseau de référents handicap</b>	
<b>Pilote(s) :</b> La cellule EBPP et le chargé de mission handicap	
<b>Public concerné :</b> Les étudiants en situation de handicap	<b>Echéances</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir précisément les missions des référents EBPP et du chargé de mission handicap</li> <li>• Nommer le chargé de mission handicap</li> <li>• Identifier un binôme enseignant/personnel administratif par UFR, Institut et/ou site géographique</li> <li>• Communiquer sur la mise en place de ce réseau</li> <li>• Organiser le lancement du réseau</li> <li>• Animer le réseau (réunir le réseau au moins 2 fois par an)</li> </ul>	<p>2020</p> <p>2020</p> <p>2020</p> <p>2020</p> <p>2020</p> <p>2020</p>

#### Acteurs :

- La cellule EBPP
- Le chargé de mission handicap
- Les UFR et Instituts
- Les référents EBPP

#### Indicateurs :

- Nombre d'agents administratifs et d'enseignants actifs dans le réseau des référents EBPP
- Nombre de réunions organisées



## 2 – Consolider les dispositifs d'accueil et développer les processus d'accompagnement des étudiants en situation de handicap

➔ *Objectif 2 – Sensibiliser et former au handicap*

### Fiche-action 2.5

Former les personnels des services et scolarités accueillant des ESH	
Pilote(s) : Le SFCP	
Public concerné : Les personnels des services et scolarités accueillant des ESH	Echéances
<ul style="list-style-type: none"><li>Former les personnels des services, scolarités et départements accueillant des ESH (cf. fiche action 3.4)</li></ul>	2021

#### Acteurs :

- Le SFCP
- La DRH-AIJ
- Le CAP

#### Indicateurs :

- Nombre de sessions de formation proposées
- Nombre de personnels formés
- Nombre de personnels formés à la construction de ressources handi-accessibles et à l'utilisation d'outils numériques de compensation



## 2 – Consolider les dispositifs d'accueil et développer les processus d'accompagnement des étudiants en situation de handicap

➔ *Objectif 2 – Sensibiliser et former au handicap*

### Fiche-action 2.6

<b>Sensibiliser l'ensemble des étudiants au handicap</b>	
<b>Pilote(s) :</b> La cellule EBPP	
<b>Public concerné :</b> Tous les étudiants	<b>Echéances</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Associer systématiquement les étudiants aux événements de sensibilisation organisés pour les agents</li> <li>• Inviter les étudiants à participer aux temps d'échanges prévus pour les agents (cf. fiche action 1.4)</li> <li>• Création de l'association « Handicap et alors ?! »</li> <li>• Associer systématiquement l'association « Handicap et alors ?! » aux actions de sensibilisation organisées par la cellule EBPP</li> </ul>	<p>En fonction des occasions</p> <p>En fonction des occasions</p> <p>2020</p> <p>En fonction des occasions</p>

#### Acteurs :

- La Cellule EBPP
- Le Chargé de mission Handicap et son réseau de Référents EBPP
- Le SCC
- Les étudiants
- L'association « Handicap et alors ?! »

#### Indicateurs :

- Nombre de sensibilisations organisées
- Nombre d'étudiants participant à des événements de sensibilisation



## 2 – Consolider les dispositifs d'accueil et développer les processus d'accompagnement des étudiants en situation de handicap

➔ *Objectif 2 – Sensibiliser et former au handicap*

### Fiche-action 2.7

<b>Former les responsables des associations étudiantes au handicap (pour l'accessibilité des manifestations)</b>	
<b>Pilote(s) :</b> La Cellule EBPP et le BVE	
<b>Public concerné :</b> les responsables et membres des associations étudiantes	<b>Echéances</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévoir une journée de formation pour les responsables et membres des associations étudiantes (sensibilisation au handicap)</li> <li>• Intégrer l'association « Handicap et alors ?! » aux formations</li> </ul>	<p>2020</p> <p>2020</p>

#### Acteurs :

- La Cellule EBPP
- Le BVE
- Le SSU

#### Indicateurs :

- Nombre de participants à la journée de formation (sensibilisation au handicap)

# 2 – Consolider les dispositifs d'accueil et développer les processus d'accompagnement des étudiants en situation de handicap

➔ *Objectif 2 – Sensibiliser et former au handicap*

## Fiche-action 2.8

<b>Sensibiliser les responsables de scolarité et les enseignants à l'aménagement des études et des examens</b>	
<b>Pilote(s) :</b> La Cellule EBPP	
<b>Public concerné :</b> les Responsables de scolarité et les enseignants	<b>Echéances</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intervenir une heure lors des réunions fonctionnelles d'UFR, Instituts, Services et Scolarités pour communiquer sur les aménagements et les conséquences d'une non mise en place</li> <li>• Diffuser une note reprenant ces informations aux responsables susmentionnés et aux enseignants</li> </ul>	<p>À chaque début d'année universitaire</p> <p>À partir de 2020</p>

### Acteurs :

- La Cellule EBPP
- Les Référents EBPP Enseignants et Administratifs
- Les Directeurs d'UFR et Instituts
- Les Responsables de services

### Indicateurs :

- Nombre d'interventions dans les UFR et Instituts
- Nombre de participants aux interventions



## **2 – Consolider les dispositifs d'accueil et développer les processus d'accompagnement des étudiants en situation de handicap**

### ***Objectif 3 – Faciliter la procédure de mise en place des aménagements d'études et d'examens***

Tout étudiant qui souhaite bénéficier d'un aménagement d'études et/ou d'examens doit prendre rendez-vous pour une visite unique avec un gestionnaire de la Cellule EBPP et un médecin du SSU en suivant. Les préconisations émises par le médecin sont ensuite transmises à la Vice-présidente chargée de la vie étudiante et de la culture qui vise la demande d'attribution d'aménagements. Enfin, la Cellule EBPP fait parvenir les décisions aux scolarités pédagogiques et aux ESH.

Afin de réduire la durée de la procédure entre la prise de rendez-vous et la notification des aménagements, le circuit qu'emprunte le document est entièrement numérisé.

Toutefois, la mise en place des aménagements doit se faire le plus rapidement possible et ce, pour tous les ESH à la fois. C'est pourquoi il importe d'améliorer la connaissance de la mise en œuvre des aménagements comme par exemple les conditions d'utilisation du matériel spécifique pour les ESH lors des examens.



## 2 – Consolider les dispositifs d'accueil et développer les processus d'accompagnement des ESH

➔ **Objectif 3 – Faciliter la procédure de mise en place des aménagements d'études et d'examens**

### Fiche-action 2.9

<b>Rédiger une note synthétique rappelant la procédure à suivre pour la mise en place des aménagements d'études et d'examens et la transmettre à l'ensemble des composantes de l'UPVD</b>	
<b>Pilote(s) :</b> La Cellule EBPP	
<b>Public concerné :</b> Les services de scolarité, les enseignants	<b>Echéances</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place et communiquer sur la nouvelle procédure à suivre</li> <li>• Envoyer aux publics concernés la note synthétique émanant de la Présidence</li> </ul>	<p>2020</p> <p>2020</p>

#### Acteurs :

- La Cellule EBPP
- Le Chargé de mission Handicap
- Le SSU
- Le SCC



## 2 – Consolider les dispositifs d'accueil et développer les

### processus d'accompagnement des étudiants en situation de handicap

➔ **Objectif 3 – Faciliter la procédure de mise en place des aménagements d'études et d'examens**

#### Fiche-action 2.10

Effectuer des campagnes de communication et de sensibilisation pour recruter et créer un vivier de secrétaires d'examens	
<b>Pilote(s) :</b> La cellule EBPP	
<b>Public concerné :</b> Tous les étudiants et le public extérieur	<b>Echéances</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Penser la création du vivier de secrétaires dans le respect des exigences des formations et des sites géographiques</li> <li>• Développer un partenariat avec Sankeo pour l'achat de cartes de bus à tarifs préférentiels pour les distribuer aux secrétaires d'examens devant se rendre au campus Mailly</li> <li>• Communiquer dès la rentrée sur le besoin de recruter des secrétaires d'examens</li> <li>• Contacter les enseignants en retraite et les alumnis des formations concernées</li> <li>• Simplifier les démarches administratives pour le recrutement et la rémunération des secrétaires d'examens</li> <li>• Créer un film explicatif sur la mission du secrétaire d'examen</li> </ul>	<p>2020-2023</p> <p>2020</p> <p>2020-2023</p> <p>2020-2023</p> <p>2020-2023</p> <p>2020</p>

#### Acteurs :

- La Cellule EBPP
- La DRH-AIJ
- Platinium (ou autre partenaire pour la création du film)
- Les étudiants et secrétaires témoignant dans le film

#### Indicateurs :

- Nombre de secrétaires d'examens recrutés (avec leurs profils)



## 2 – Consolider les dispositifs d'accueil et développer les processus d'accompagnement des étudiants en situation de handicap

➔ *Objectif 3 – Faciliter la procédure de mise en place des aménagements d'études et d'examens*

### Fiche-action 2.11

Rédiger une convention type pour l'enseignement à distance et la mise en place d'examens délocalisés	
Pilote(s) : La Cellule EBPP	
Public concerné : Les étudiants en situation de handicap	Echéances
<ul style="list-style-type: none"><li>• Développer l'enseignement à distance</li></ul>	2020-2023
<ul style="list-style-type: none"><li>• Se renseigner sur les procédures suivies pour la mise en place d'examens délocalisés</li></ul>	2020-2023
<ul style="list-style-type: none"><li>• Mener une réflexion sur la mise en place des examens numériques délocalisés</li></ul>	2020-2023
<ul style="list-style-type: none"><li>• Réfléchir à la mise en place d'une plateforme numérique d'examens</li></ul>	2020-2023

#### Acteurs :

- La Cellule EBPP
- Le Chargé de mission Handicap
- Platinum
- Le Programme MIRO (Master Interdisciplinaire par Regroupement des Organismes)

#### Indicateurs :

- Adoption d'une convention type



## **2 – Consolider les dispositifs d’accueil et développer les processus d’accompagnement des étudiants en situation de handicap**

### ***Objectif 4 – Faciliter la participation des ESH à la vie étudiante***

Les événements organisés à l’UPVD ne sont pas tous accessibles aux personnes en situation de handicap. Il apparaît donc nécessaire de s’attacher d’abord à l’accessibilité des événements ou activités scientifiques, sportives et culturelles, déjà existants, avant d’envisager de nouveaux événements accessibles aux personnes en situation de handicap. L’accessibilité des bâtiments n’est pas le seul critère à prendre en compte. Il faut également penser à l’accessibilité des contenus.

## 2 – Consolider les dispositifs d'accueil et développer les processus d'accompagnement des étudiants en situation de handicap

➔ **Objectif 4 – Faciliter la participation des ESH à la vie étudiante**

### Fiche-action 2.12

Travailler sur l'accessibilité des événements existants	
Pilote(s) : Le Conseiller de Prévention	
Public concerné : Les organisateurs d'événements	Echéances
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recenser les événements organisés chaque année à l'Université</li> <li>• Rédiger un guide pratique « Rendre son événement accessible », à destination de tous les organisateurs d'événements               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Recenser les éléments à faire figurer dans le guide</li> <li>○ Co-rédiger le guide</li> <li>○ Diffuser le guide aux organisateurs d'événements de l'UPVD (étudiants, composantes et agents)</li> </ul> </li> </ul>	<p>2020</p> <p>2022</p>

#### Acteurs :

- Le Conseiller de Prévention
- La DST
- Le SCC
- La Cellule EBPP
- Le Service Reprographie

#### Indicateurs :

- Nombre d'événements prenant en compte le guide de bonnes pratiques



## 2 – Consolider les dispositifs d'accueil et développer les processus d'accompagnement des étudiants en situation de handicap

➔ **Objectif 4 – Faciliter la participation des ESH à la vie étudiante**

### Fiche-action 2.13

Renforcer le lien entre le SUAPS, l'AS UPVD, le SSU et la cellule EBPP	
Pilote(s) : Le Chargé de mission Handicap	
Public concerné : Les étudiants en situation de handicap	Echéances
<ul style="list-style-type: none"><li>• Mener une réflexion sur l'accessibilité des activités du SUAPS et de l'AS UPVD vis-à-vis des ESH</li><li>• Communiquer sur les activités sportives accessibles</li><li>• Organiser au moins un événement sportif phare intégrant les ESH</li></ul>	2020-2023  2020-2023  2020-2023

#### Acteurs :

- Le Chargé de mission Handicap
- La Cellule EBPP
- Le SUAPS
- L'AS UPVD
- Le SSU

#### Indicateurs :

- Nombre d'activités sportives accessibles
- Nombre d'ESH inscrits au SUAPS et/ou à l'AS UPVD
- Nombre d'événements handisport organisés

## 2 – Consolider les dispositifs d'accueil et développer les processus d'accompagnement des étudiants en situation de handicap

➔ **Objectif 4 – Faciliter la participation des ESH à la vie étudiante**

### Fiche-action 2.14

Développer une activité handisport (cf. Fiche-action 3.6)	
Pilote(s) : le SUAPS	
Public concerné : Tous les étudiants	Echéances
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier une activité handisport qu'un enseignant du SUAPS pourrait dispenser</li> <li>• Former un enseignant du SUAPS pour qu'il puisse encadrer cette activité (cf. fiche action 1.7).</li> <li>• Identifier un lieu accessible où cette activité pourrait se dérouler</li> <li>• Rendre accessible le 1<sup>er</sup> étage de la Maison des Sports (monte-charge extérieur)</li> </ul>	<p>2022</p> <p>2022</p> <p>2022</p> <p>2022</p>

#### Acteurs :

- Le SUAPS
- La DST
- Tout partenaire potentiel susceptible d'apporter une contribution financière

#### Indicateurs :

- Mise en place d'une activité handisport au SUAPS
- Mise en accessibilité de la Maison des Sports

## 2 – Consolider les dispositifs d'accueil et développer les processus d'accompagnement des étudiants en situation de handicap

➔ **Objectif 4 – Faciliter la participation des ESH à la vie étudiante**

### Fiche-action 2.15

Développer une activité handi-culturelle (cf. Fiche-action 3.5)	
Pilote(s) : Le SCC	
Public concerné : Tous les étudiants	Echéances
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier une (des) activité(s) handi-culturelle(s) que l'on pourrait organiser</li> <li>• Identifier un lieu accessible où elle(s) pourrai(en)t se dérouler</li> <li>• Communiquer sur cette possibilité</li> <li>• Rendre la scène de la salle de la MDE accessible</li> <li>• Organiser un événement culturel phare intégrant les ESH</li> </ul>	<p>2022</p> <p>2022</p> <p>2022</p> <p>2022</p> <p>2022</p>

#### Acteurs :

- Le Chargé de mission Handicap
- La Cellule EBPP
- La DST
- Le SSU
- Le SCC

#### Indicateurs :

- Nombre d'ESH inscrits aux ateliers culturels
- Nombre d'événements hand-culturels organisés
- Mise en accessibilité de la MDE



## **2 – Consolider les dispositifs d'accueil et développer les processus d'accompagnement des étudiants en situation de handicap**

### ***Objectif 5 – Accompagner l'étudiant dans son orientation et dans son insertion professionnelle***

L'accompagnement universitaire des ESH commence dès l'année qui précède l'arrivée de l'étudiant à l'UPVD. Il est important que les futurs ESH prennent bien connaissance du type d'accompagnement dispensé à l'UPVD au plus tôt. De plus, l'objectif de la poursuite d'études supérieures est bien sûr de réussir son insertion professionnelle. Il est donc nécessaire de réfléchir à l'accompagnement que peut offrir l'Université à ses ESH en recherche de stage.

## 2 – Consolider les dispositifs d'accueil et développer les processus d'accompagnement des étudiants en situation de handicap

➔ **Objectif 5 – Accompagner l'étudiant dans son orientation et dans son insertion professionnelle**

### Fiche-action 2.16

Optimiser le dispositif d'accompagnement en stage des ESH	
Pilote(s) : Le SIP	
Public concerné : Les étudiants en situation de handicap	Echéances
<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer la collaboration entre le SIP, la Cellule EBPP et le SSU</li> <li>Sensibiliser les ESH à la déclaration de leur handicap dans l'établissement les accueillant en stage</li> <li>Créer un réseau d'entreprises et d'organismes « handi-accueillants »</li> <li>Aider les ESH à valoriser leurs compétences lors des candidatures et entretiens de recrutement</li> <li>Sensibiliser les enseignants à l'accompagnement des ESH dans leurs recherches de stages</li> </ul>	<p>2020</p> <p>2020</p> <p>A partir de 2020</p> <p>A partir de 2020</p> <p>2021</p>

#### Acteurs :

- Le SIP
- La Cellule EBPP
- Les Responsables de stages des composantes
- Les tuteurs des établissements handi-accueillants
- Les Référents IP des composantes
- Le SSU

#### Indicateurs :

- Nombre d'ESH accompagnés par le SIP

## 2 – Consolider les dispositifs d'accueil et développer les processus d'accompagnement des étudiants en situation de handicap

➔ **Objectif 5 – Accompagner l'étudiant dans son orientation et dans son insertion professionnelle**

### Fiche-action 2.17

<b>Informer les universités étrangères de l'existence d'un service dédié à l'accueil des étudiants en situation de handicap</b>	
<b>Pilote(s) :</b> Le SRI	
<b>Public concerné :</b> Les étudiants étrangers en situation de handicap	<b>Echéances</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communiquer auprès des universités étrangères partenaires ainsi qu'auprès des organismes dédiés (ex : études en France) sur l'accompagnement offert par l'UPVD aux étudiants étrangers en situation de handicap</li> <li>• Donner les contacts de la cellule EBPP et du SSU aux universités partenaires</li> </ul>	<p>2022</p> <p>2022</p>

#### Acteurs :

- Le SRI
- La Cellule EBPP

#### Indicateurs :

- Nombre d'étudiants étrangers en situation de handicap accueillis à l'UPVD



# AXE 3

**Communiquer, sensibiliser  
et former les personnels  
et les étudiants dans le  
domaine du handicap**



La communication est prépondérante dans le SDH. En effet, cet axe transversal et qui va bien au-delà de l'enceinte de l'UPVD, permet la mise en lumière auprès de tous des actions entreprises dans le cadre de la politique handicap de l'établissement.

Fournir une information fiable, pertinente et mise à jour régulièrement s'avère nécessaire que cela concerne le recrutement, l'accessibilité, les accompagnements, les services dédiés, etc.

Par ses formations, dont la visibilité est une donnée fondamentale, l'UPVD pourra former et informer à la fois ses étudiants en formation initiale, ses personnels, attirer un public de formation continue et développer son offre de formation avec des partenaires extérieurs (dont les associations).

L'UPVD est une université pluridisciplinaire. Cela permet de s'intéresser à la question du handicap par plusieurs entrées : technologique, sociologique, juridique, etc. Enfin, l'Université organisera des cycles de conférences sur la thématique handicap et des actions de communication sur les recherches conduites dans ce domaine.



## **3** – Communiquer, sensibiliser et former les personnels et les étudiants dans le domaine du handicap

### ***Objectif 1 – Permettre à tous d’accéder aux informations sur le handicap***

Il est nécessaire de communiquer sur le handicap pour que l’ensemble de la communauté universitaire s’approprie les enjeux qu’il revêt.

L’accès à l’information est essentiel et c’est pourquoi nous allons multiplier les différents canaux et acteurs pour qu’il soit assuré.

## 3 – Communiquer, sensibiliser et former les personnels et les étudiants dans le domaine du handicap

### *Objectif 1 – Permettre à tous d'accéder aux informations sur le handicap*

#### Fiche-action 3.1

Créer sur le site internet de l'UPVD une page spécifique au handicap au sein de la rubrique « Cellule EBPP »	
Pilote(s) : Le SCC et le Chargé de mission Handicap	
Public concerné : Tous	Echéances
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévoir une entrée directe de cette page sur le site internet de l'UPVD</li> <li>• Renseigner les contacts des services concernés par le handicap et rediriger le cas échéant vers leur page internet (le PST 66, le correspondant handicap du personnel, le SSU, la DST, les assistantes sociales, le SIP...)</li> <li>• Communiquer sur les événements intégrant la notion de handicap (séminaires, colloques, journées de sensibilisation...)</li> <li>• Informer de l'avancée des travaux de mise en accessibilité</li> <li>• Communiquer sur les appels à projet en lien avec le handicap</li> <li>• Communiquer sur les actualités en lien avec le handicap (recrutement, recherche, formation...)</li> </ul>	<p>2020</p> <p>2020</p> <p>2020-2023</p> <p>2020-2023</p> <p>2020-2023</p> <p>2020-2023</p>

#### Acteurs :

- Le Chargé de mission Handicap
- La Cellule EBPP
- Le SCC
- La DST
- La DRH-AIJ
- Le SRV

#### Indicateurs :

- Nombre de consultations de la page internet

## 3 – Communiquer, sensibiliser et former les personnels et les étudiants dans le domaine du handicap

**Objectif 1 – Permettre à tous d'accéder aux informations sur le handicap**

### Fiche-action 3.2

Créer un encart sur le handicap dans le Mag' de l'UPVD	
Pilote(s) : La Cellule EBPP	
Public concerné : Tous	Echéances
<p><u>Contenus possibles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Événements intégrant la notion de handicap (séminaires, colloques, journées de sensibilisation...)</li> <li>• Actualités en lien avec le handicap</li> <li>• Dossier sur un handicap spécifique</li> <li>• Témoignages</li> <li>• Formations en lien avec le handicap</li> <li>• Actions de recherche en lien avec le handicap</li> <li>• Recrutement d'un bénéficiaire de l'obligation d'emploi</li> </ul>	Chaque mois à partir de 2020

#### Acteurs :

- Le Chargé de mission Handicap
- La Cellule EBPP
- Le SCC

#### Indicateurs :

- Nombre d'encarts sur le handicap publiés dans le Mag' de l'UPVD

## 3 – Communiquer, sensibiliser et former les personnels et les étudiants dans le domaine du handicap

**Objectif 1 – Permettre à tous d'accéder aux informations sur le handicap**

### Fiche-action 3.3

Créer sur la page internet de la Cellule EBPP une foire aux questions consacrée aux questions en lien avec le handicap	
Pilote(s) : La Cellule EBPP	
Public concerné : Tous	Echéances
<ul style="list-style-type: none"><li>Recenser les questions les plus fréquemment posées par la communauté universitaire</li></ul>	2022
<ul style="list-style-type: none"><li>Permettre aux agents de poser des questions en lien avec le handicap (à adresser au correspondant handicap)</li></ul>	2022
<ul style="list-style-type: none"><li>Consulter les acteurs concernés pour rédiger et répondre à une FAQ sur le site internet</li></ul>	2022

#### Acteurs :

- Le Chargé de mission Handicap
- La Cellule EBPP
- Stagiaire(s) du Master PRIS ou d'une autre formation pertinente
- Le SCC

#### Indicateurs :

- Nombre de questions recensées
- Nombre de consultations de la FAQ
- Rapports réponses / questions posées

## 3 – Communiquer, sensibiliser et former les personnels et les étudiants dans le domaine du handicap

**Objectif 1 – Permettre à tous d'accéder aux informations sur le handicap**

### Fiche-action 3.4

<b>Identifier un référent handicap dans chaque direction et service administratifs et chaque service universitaire</b>	
<b>Pilote(s) :</b> La Cellule EBPP et le Chargé de mission Handicap	
<b>Public concerné :</b> Tous les services	<b>Echéances</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rédiger des fiches missions en fonction du service concerné</li> <li>• Faire un appel à candidatures</li> <li>• Identifier un référent handicap dans chaque service administratif, service central et direction qui n'en a pas déjà un</li> </ul>	<p>2020-2023</p> <p>2020-2023</p> <p>2020-2023</p>

#### Acteurs :

- La Cellule EBPP
- Le Chargé de mission Handicap
- Tous les services et les directions

#### Indicateurs :

- Désignation d'un référent Handicap dans chaque direction et service

## 3 – Communiquer, sensibiliser et former les personnels et les étudiants dans le domaine du handicap

**Objectif 1 – Permettre à tous d'accéder aux informations sur le handicap**

### Fiche-action 3.5

Intégrer la thématique du handicap dans les actions culturelles (cf. Fiche-action 2.15)	
Pilote(s) : Le SCC et le Chargé de mission Handicap	
Public concerné : Les agents, les étudiants, le public extérieur	Echéances
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place un ensemble d'actions Culture et Handicap</li> <li>• Organiser annuellement une manifestation culturelle en lien avec le handicap sur au moins un site de l'UPVD</li> <li>• Mettre en place annuellement un atelier ou un stage en lien avec le handicap</li> <li>• Réfléchir à la mise en place et au financement d'une résidence d'artistes en lien avec le handicap sur un site de l'UPVD</li> </ul>	<p>2021</p> <p>2020-2023</p> <p>2020-2023</p> <p>2020-2023</p>

#### Acteurs :

- Le Chargé de mission Handicap
- La Cellule EBPP
- Le SCC
- Les associations étudiantes
- Les associations partenaires de la Cellule EBPP

#### Indicateurs :

- Nombre d'actions culturelles organisées intégrant la thématique du handicap
- Nombre de participants à ces actions



## 3 – Communiquer, sensibiliser et former les personnels et les étudiants dans le domaine du handicap

**Objectif 1 – Permettre à tous d'accéder aux informations sur le handicap**

### Fiche-action 3.6

<b>Intégrer la thématique du handicap dans les actions sportives (cf. Fiche-action 2.14)</b>	
<b>Pilote(s) :</b> Le SUAPS et le Chargé de mission Handicap	
<b>Public concerné :</b> Les agents, les étudiants, le public extérieur	<b>Echéances</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place un ensemble d'actions Sport et Handicap</li> <li>• Organiser annuellement une manifestation sportive en lien avec le handicap sur au moins un site de l'UPVD</li> <li>• Mettre en place annuellement un atelier ou un stage en lien avec le handicap sur un site de l'UPVD</li> </ul>	<p>2021</p> <p>2020-2023</p> <p>2020-2023</p>

#### Acteurs :

- Le Chargé de mission Handicap
- La Cellule EBPP
- Le SUAPS
- Les associations étudiantes, notamment l'AS UPVD
- Les associations partenaires de la Cellule EBPP

#### Indicateurs :

- Nombre d'actions sportives organisées intégrant la thématique du handicap
- Nombre de participants à ces actions

## 3 – Communiquer, sensibiliser et former les personnels et les étudiants dans le domaine du handicap

### *Objectif 1 – Permettre à tous d'accéder aux informations sur le handicap*

#### Fiche-action 3.7

Recenser les actions menées dans le domaine du handicap	
Pilote(s) : La Cellule EBPP	
Public concerné : Les organisateurs de projets	Echéances
<ul style="list-style-type: none"> <li>Recenser les travaux, actions, etc. qui ont trait au handicap et qui existent déjà à l'UPVD</li> <li>Communiquer auprès des organisateurs de projets afin qu'ils fassent connaître les événements organisés sur la thématique du handicap (conférences, actions de sensibilisation...)</li> <li>Dresser un bilan des actions menées dans l'année et le déposer sur la page dédiée au handicap du site internet de l'UPVD</li> </ul>	<p>2020-2023</p> <p>2020-2023</p> <p>2020-2023</p>

#### Acteurs :

- Le Chargé de mission Handicap
- La Cellule EBPP
- Le SCC
- Les organisateurs de projets

#### Indicateurs :

- Nombre d'actions recensées menées dans le domaine du handicap



## **3 – Communiquer, sensibiliser et former les personnels et les étudiants dans le domaine du handicap**

### ***Objectif 2 – Augmenter la cohérence et la lisibilité des formations dans le domaine du handicap***

Plusieurs formations proposées par notre établissement concernent la thématique du handicap et l'Université se doit d'en améliorer la cohérence et la lisibilité.

Travailler à la visibilité est essentiel, à la fois pour le public de formation initiale, pour le public de formation continue et pour nos partenaires.



## 3 – Communiquer, sensibiliser et former les personnels et les étudiants dans le domaine du handicap

*Objectif 2 - Augmenter la cohérence et la lisibilité des formations dans le domaine du handicap*

### Fiche-action 3.8

<b>Faire la promotion des formations dispensées à l'UPVD, et ayant un lien avec le handicap</b>	
<b>Pilote(s) :</b> Le SEVEOH et le VP Formation	
<b>Public concerné :</b> le public extérieur et la communauté UPVD	<b>Echéances</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Afficher sur la page internet dédiée au handicap les formations et les enseignements ayant un lien avec le handicap</li> <li>• Faire connaître les formations existantes ayant un lien avec le handicap à l'occasion d'événements auxquels participe l'UPVD</li> <li>• Communiquer sur ces formations par le biais des réseaux spécialisés</li> <li>• Envisager la création de nouvelles formations spécifiques (ex : DU LSF avec le CDL)</li> <li>• Rechercher des formations ou axes de formations que l'on pourrait transposer à l'UPVD</li> <li>• Faire des « ateliers découverte » en amont pour évaluer l'éventuel succès des formations envisagées</li> </ul>	<p>2020</p> <p>2020-2023</p> <p>2020-2023</p> <p>2022</p> <p>2022</p> <p>2022</p>

#### Acteurs :

- Le Chargé de mission Handicap
- Le SCC
- Le SEVEOH
- Le VP Formation
- Les Enseignants

#### Indicateurs :

- Nombre de promotions de formation faites par le biais des réseaux spécialisés
- Nombre de formations ou blocs de compétences créés



## **3** – Communiquer, sensibiliser et former les personnels et les étudiants dans le domaine du handicap

### ***Objectif 3 – Augmenter la cohérence et la lisibilité de la recherche dans le domaine du handicap***

Les connaissances sur le handicap évoluent constamment. Ceci soulève de nouvelles interrogations intéressant la recherche. Il est donc primordial d'élargir le domaine de la recherche au handicap et d'en améliorer la communication.



## 3 – Communiquer, sensibiliser et former les personnels et les étudiants dans le domaine du handicap

*Objectif 3 - Augmenter la cohérence et la lisibilité de la recherche dans le domaine du handicap*

### Fiche-action 3.9

Valoriser les actions de recherche auprès du grand public	
Pilote(s) : Le Chargé de mission Handicap	
Public concerné : Tous	Echéances
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travailler en collaboration avec la Cellule de diffusion de la culture scientifique technique et industrielle du SRV pour :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Proposer un cycle de conférences à l'UPVD en lien avec le handicap</li> <li>○ Prévoir une action relative à la thématique du handicap dans le cadre de la fête de la science (ex : utilisation des tablettes Feelobject©)</li> </ul> </li> <li>• Recenser les travaux scientifiques de l'UPVD sur le handicap               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Réfléchir par exemple à la création d'une collection Handicap au sein des PUP dans le cadre du prochain SDH</li> </ul> </li> <li>• Recenser les travaux scientifiques de l'UPVD et hors UPVD accessibles au SCD</li> </ul>	<p style="text-align: right;">2022</p> <p style="text-align: right;">2022</p> <p style="text-align: right;">2022</p> <p style="text-align: right;">2022</p>

#### Acteurs :

- Le Chargé de mission Handicap
- Le Chargé de mission Diffusion de la Culture Scientifique
- Le SRV
- Le SCD

#### Indicateurs :

- Nombre de travaux et/ou manifestations recensés

## 3 – Communiquer, sensibiliser et former les personnels et les étudiants dans le domaine du handicap

**Objectif 3 - Augmenter la cohérence et la lisibilité de la recherche dans le domaine du handicap**

### Fiche-action 3.10

Intégrer la notion de handicap à la recherche	
<b>Pilote(s) :</b> Le SRV	
<b>Public concerné :</b> Tous les Doctorants et les ESH	<b>Echéances</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inciter les ESH à postuler sur les contrats doctoraux « handicap »</li> <li>• Prendre en charge chaque année un contrat doctoral handicap</li> <li>• Proposer un sujet de thèse pour une recherche portant sur la thématique du handicap et/ou au service du handicap</li> <li>• Sensibiliser au plus tôt les Doctorants au handicap afin de les inviter à s'intéresser à cette thématique en intégrant un module socio-professionnel « Mieux comprendre le handicap » dans la semaine des Doctorants</li> </ul>	<p>2020-2023</p> <p>2022</p> <p>2022</p> <p>2022</p>

#### Acteurs :

- Le Chargé de mission Handicap
- Le SRV
- Les Ecoles Doctorales
- La Cellule EBPP
- La DRH-AIJ

#### Indicateurs :

- Nombre de participants au module socio-professionnel portant sur la thématique du handicap
- Nombre de contrats doctoraux réservés « handicap » pris en charge par l'Université
- Nombre de sujets de thèse octroyés pour la recherche portant sur la thématique du handicap et/ou au service du handicap



# AXE 4

**Développer l'accessibilité  
du bâti**



En application de l'article 41 de la loi du 11 février 2005, l'accessibilité du cadre bâti et des services, à toutes les personnes en situation de handicap, est une obligation qui doit être réalisée avant le 1er janvier 2015.

Toutefois, l'ordonnance du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des ERP, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées prévoit le dispositif des Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) pour les ERP non-accessibles au 1er janvier 2015.

Ce document précise les travaux à réaliser dans un bâtiment afin qu'il soit en conformité avec les règles de l'accessibilité, tous types de handicaps confondus. L'intérêt essentiel est de donner un échéancier des travaux pouvant s'étaler sur plusieurs années (de 3 à 9 ans) ainsi que le chiffrage des modifications à effectuer. L'UPVD s'engage donc à réaliser des travaux dans un délai déterminé, à les financer et à corriger progressivement les manquements en respectant les normes d'accessibilité.

Ainsi, depuis de nombreuses années, la DST en partenariat avec la Cellule EBPP, travaille au quotidien pour adapter les locaux et les cheminements pas toujours accessibles dans leur intégralité. Par ailleurs, des formations internes de sensibilisation au handicap sont dispensées aux personnels d'accueil sur la plupart des sites de l'UPVD ainsi qu'aux personnels des bibliothèques.



## **4 – Développer l'accessibilité du bâti**

### ***Objectif 1 – Faciliter la remontée des problèmes d'accessibilité***

L'amélioration de l'accessibilité des bâtiments et des campus de l'UPVD ne peut se réaliser sans la remontée des difficultés d'accessibilité rencontrées par les usagers. Pour ce faire, il convient de créer des outils qui pourront également servir de ressource pour une meilleure connaissance de l'accessibilité des sites universitaires.



## 4 – Développer l'accessibilité du bâti

### Objectif 1 – Faciliter la remontée des problèmes d'accessibilité

#### Fiche-action 4.1

<b>Créer un onglet « Accessibilité » sur le site internet de l'UPVD</b>	
<b>Pilote(s) :</b> Le Chargé de mission Handicap	
<b>Public concerné :</b> Le public en situation de handicap et tout membre de la communauté universitaire	<b>Echéances</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déterminer l'endroit où cet onglet sera mis à la disposition des différents publics visés</li> <li>• Prévoir la création de cet onglet en collaboration avec le SCC</li> <li>• Créer et mettre en ligne de façon permanente un questionnaire sur l'accessibilité des différents campus de l'UPVD (bâtiments, cheminement...)</li> <li>• Déterminer quels seront les destinataires de ces demandes</li> <li>• Travailler en collaboration avec la DST pour faire remonter les besoins d'accessibilité</li> <li>• Prioriser les travaux en tenant compte des retours des usagers</li> <li>• Informer de l'avancée des travaux de mise en accessibilité (cf. Fiche 3.1)</li> </ul>	<p>2020</p> <p>2020</p> <p>2020</p> <p>2020</p> <p>2020-2023</p> <p>2020-2023</p> <p>2020-2023</p>

#### Acteurs :

- Le Chargé de mission Handicap
- La Cellule EBPP
- La SCC
- La DST

#### Indicateurs :

- Nombre de questionnaires renseignés
- Nombre de travaux réalisés suite aux retours des usagers



## 4 – Développer l'accessibilité du bâti

### *Objectif 1 – Faciliter la remontée des problèmes d'accessibilité*

#### Fiche-action 4.2

Mettre à jour la cartographie de l'accessibilité de l'université	
Pilote(s) : La DST	
Public concerné : Tous	Echéances
<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre à jour la cartographie régulièrement pour suivre les avancées des travaux de mise en accessibilité</li> <li>Travailler en collaboration avec des organismes extérieurs (associations, entreprises...)</li> <li>Mettre en place des registres d'accessibilité pour chaque bâtiment</li> </ul>	<p>2020-2023</p> <p>2020-2023</p> <p>2020-2023</p>

#### Acteurs :

- La Cellule EBPP
- La DST

#### Indicateurs :

- Les mises à jour de la cartographie
- La mise en place des registres d'accessibilité



## **4** – Développer l'accessibilité du bâti

### ***Objectif 2 – Organiser un plan de mise en accessibilité du bâti***

Dès lors que des travaux sont envisagés à l'UPVD, la question de la mise en accessibilité des bâtiments est systématiquement prise en considération. Ceci permet notamment aux ESH d'assister à leurs cours tant en présentiel qu'à distance.



## 4 – Développer l'accessibilité du bâti

### *Objectif 2 - Organiser un plan de mise en accessibilité du bâti*

#### Fiche-action 4.3

<b>Tendre au respect des critères de la labellisation « Accessibilité »</b>	
<b>Pilote(s) :</b> Le Conseiller de Prévention	
<b>Public concerné :</b> Tous	<b>Echéances</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communiquer sur les critères de la labellisation « Accessibilité »</li> <li>• Déterminer les critères déjà satisfaits</li> <li>• Identifier des critères qui pourraient être pris en compte dans la réalisation de futurs travaux</li> </ul>	<p>2021</p> <p>2021</p> <p>2021</p>

#### **Acteurs :**

- Le Conseiller de Prévention
- La Cellule EBPP
- La DST

#### **Indicateurs :**

- Degré d'atteinte des objectifs de la labellisation « Accessibilité »



## 4 – Développer l'accessibilité du bâti

### Objectif 2 - Organiser un plan de mise en accessibilité du bâti

#### Fiche-action 4.4

<b>Recenser les équipements des amphithéâtres et des salles permettant l'accessibilité aux salles de cours et BU</b>	
<b>Pilote(s) :</b> Le SEVEOH	
<b>Public concerné :</b> Tous	<b>Echéances</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Travailler en collaboration avec les composantes, le SCD et la DST pour recenser les équipements des amphithéâtres, des salles de cours et BU</li><li>• Renseigner le logiciel d'emploi du temps sur les équipements recensés dans chaque salle d'enseignement</li><li>• Assurer l'handi-accessibilité dans le cadre des nouveaux projets de construction des bâtiments en tenant compte des spécificités de chaque type de handicap</li></ul>	2021  2021  2020-2023

#### Acteurs :

- La Cellule EBPP
- Les composantes
- La DST
- La DSI
- Le SCD

#### Indicateurs :

- Nombre de salles et amphithéâtres recensés
- Nombre de salles et amphithéâtres accessibles
- Acquisition de nouveaux matériels

## **4** – Développer l'accessibilité du bâti

### ***Objectif 3 – Améliorer l'orientation géographique sur les sites de l'UPVD***

L'accessibilité des bâtiments ne suffit pas si le cheminement ne l'est pas et s'il n'est pas indiqué. La signalétique et la bonne connaissance générale des sites et des cheminements sont, de ce fait, des composantes nécessaires à une accessibilité efficiente des différents sites de l'UPVD.

Le Registre public d'accessibilité est un document obligatoire pour les ERP. Il permet le diagnostic et la communication du niveau d'accessibilité de l'établissement. Il doit notamment mentionner les personnels d'accueil formés à l'accueil du public en situation de handicap. Les registres publics d'accessibilité vont être mis en place progressivement dans l'ensemble des ERP de l'UPVD.

## 4 – Développer l'accessibilité du bâti

### *Objectif 3 - Améliorer l'orientation géographique sur les sites de l'UPVD*

#### Fiche-action 4.5

<b>Accompagner les services compétents dans leur travail de mise à jour de la signalétique</b>	
<b>Pilote(s) :</b> La Cellule EBPP	
<b>Public concerné :</b> La DST et le SCC	<b>Echéances</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Transmettre aux services compétents les éléments à respecter pour créer une signalétique handi-accessible</li> <li>• Améliorer notamment la signalétique pour se rendre à la Cellule EBPP et au SSU :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Faire tester le cheminement par des ESH pour identifier les difficultés rencontrées au niveau de l'accessibilité de la signalétique et améliorer celle-ci</li> <li>○ Déterminer des parcours accessibles tenant compte des différents handicaps et les formaliser</li> <li>○ Faire emprunter à nouveau le parcours par des ESH pour attester de l'accessibilité de la signalétique</li> </ul> </li> <li>• Organiser un rallye handicap sur chaque site pour faire un état des lieux de l'accessibilité et de la signalétique</li> </ul>	<p>2021</p> <p>2020-2023</p> <p>Au moins une fois tous les quatre ans par site</p>



## Fiche-action 4.5 (suite)

### Acteurs :

- La Cellule EBPP
- La DST
- La SCC
- Le SSU

### Indicateurs :

- Installation d'une signalétique accessible à tous types de handicaps
- Organisation régulière d'un rallye handicap
- Mise en place d'une nouvelle signalétique pour indiquer l'accès à la Cellule EBPP et au SSU

## 4 – Développer l'accessibilité du bâti

### *Objectif 3 - Améliorer l'orientation géographique sur les sites de l'UPVD*

#### Fiche-action 4.6

Mettre à jour les plans d'accès des sites	
<b>Pilote(s) :</b> Le SCC	
<b>Public concerné :</b> Tous	<b>Echéances</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier les places de parking, les accès aux parkings et aux bâtiments, les ascenseurs et rampes d'accès, les accueils (Travail avec Feelobject©)</li> <li>• Recenser ces informations avec l'aide de la DST</li> </ul>	<p>2019-2022</p> <p>2019-2022</p>

#### Acteurs :

- La Cellule EBPP
- Le SCC
- La DST

#### Indicateurs :

- Nombre de plans mis à jour



## 4 – Développer l'accessibilité du bâti

### *Objectif 3 - Améliorer l'orientation géographique sur les sites de l'UPVD*

#### Fiche-action 4.7

Améliorer la connaissance de l'accessibilité du bâti	
Pilote(s) : Le SEVEOH	
Public concerné : Tous	Echéances
<ul style="list-style-type: none"> <li>Recenser les salles accessibles sur chaque site pour tout type de handicap</li> <li>Afficher l'accessibilité des salles sur le logiciel d'emploi du temps (cf : fiche-action 4.4)</li> <li>Mettre à disposition une version dématérialisée des registres d'accessibilité (cf. fiche-action 4.2)</li> </ul>	<p>2021</p> <p>2021</p> <p>2021</p>

#### Acteurs :

- La DST
- La DSI
- Le SEVEOH

#### Indicateurs :

- Nombre de salles renseignées
- Création de la version dématérialisée des registres



# AXE 5

**Développer l'accessibilité  
aux outils et aux  
ressources**



L'accès à l'information et l'échange de données se font massivement par le biais du numérique. Aujourd'hui, ce domaine est devenu incontournable tant dans la vie quotidienne que dans nos pratiques professionnelles ou encore dans l'enseignement. À ce titre, il impacte directement les apprenants, que ce soit en matière d'outils et ressources pédagogiques et plus généralement de vie universitaire. Ainsi, la question de l'accessibilité numérique est primordiale dans le contexte universitaire.

Favoriser et faciliter son accès à l'ensemble des populations universitaires est un enjeu fort. Le nombre d'étudiants aux besoins pédagogiques particuliers ne cesse d'augmenter chaque année. En résulte à l'UPVD, la création de la Cellule EBPP. C'est le cas notamment des ESH pour qui le numérique doit être pensé différemment. D'autant plus que certains d'entre eux sont contraints à suivre leurs enseignements à distance du fait de leur état de santé.

L'objectif général de cet axe est de soutenir le développement de projets destinés à faciliter l'accessibilité aux outils et aux ressources pour les personnes en situation de handicap.



## **5 – Développer l'accessibilité aux outils et aux ressources**

### ***Objectif 1 – Sensibiliser à la mise en accessibilité des outils et ressources***

L'adaptation des outils est un travail nécessaire pour rétablir l'égalité entre tous d'avoir accès aux informations. Il doit être amorcé par la connaissance et le respect de critères simples à appliquer, arrêtés suite à la réalisation d'un diagnostic d'accessibilité. Il est important de communiquer sur les éléments à travailler qui seront définis par ce diagnostic. De plus, associer des utilisateurs en situation de handicap à cette mise en accessibilité permettra sa mise en œuvre.





# 5 – Développer l'accessibilité aux outils et aux ressources

## *Objectif 1 – Impulser la mise en accessibilité des outils et ressources*

### Fiche-action 5.2

<b>Essayer d'atteindre des objectifs fixés par le RGAA et par la labellisation e-accessible</b>	
<b>Pilote(s) :</b> Le SCC	
<b>Public concerné :</b> le public en situation de handicap	<b>Echéances</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier quels sont les objectifs à atteindre et en combien de temps les atteindre</li> <li>• Effectuer un état des lieux de l'accessibilité des outils numériques pour hiérarchiser les priorités</li> <li>• Envisager de respecter les règles de bonnes pratiques fixées par le RGAA pour les nouveaux outils numériques mis en place</li> </ul>	Fixer des objectifs à atteindre chaque année

#### **Acteurs :**

- Le SCC
- Le Chargé de mission Handicap
- Platinum
- La DSI

#### **Indicateurs :**

- Nombre d'objectifs du RGAA atteints



# 5 – Développer l'accessibilité aux outils et aux ressources

## *Objectif 1 – Impulser la mise en accessibilité des outils et ressources*

### Fiche-action 5.3

<b>Mettre en place un groupe test d'utilisateurs d'outils et ressources, composé d'étudiants, d'agents en situation de handicap et d'un valide</b>	
<b>Pilote(s) :</b> La Cellule EBPP	
<b>Public concerné :</b> Les agents et les étudiants en situation de handicap	<b>Echéances</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communiquer auprès des étudiants et des agents en situation de handicap pour constituer un groupe test</li> <li>• Faire réaliser un diagnostic d'accessibilité du site internet de l'UPVD, de ses sites connexes et des outils internes</li> </ul>	<p>2020-2023</p> <p>2021</p>

#### Acteurs :

- Le Chargé de mission Handicap
- La Cellule EBPP
- Platinium
- La DSI

#### Indicateurs :

- Outils testés par le groupe test d'utilisateurs
- Ratio entre les solutions apportées et les problématiques soulevées
- Questionnaire « retours d'expériences » des utilisateurs
- Préconisations du diagnostic d'accessibilité
- Taux d'accessibilité des outils



# 5 – Développer l'accessibilité aux outils et aux ressources

## *Objectif 1 – Impulser la mise en accessibilité des outils et ressources*

### Fiche-action 5.4

<b>Communiquer sur les critères à respecter pour rendre un document bureautique accessible aux personnes en situation de handicap</b>	
<b>Pilote(s) :</b> Platinum	
<b>Public concerné :</b> Les enseignants, les services, les tuteurs prise de notes et secrétaires d'examen	<b>Echéances</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Recenser les critères à respecter pour rendre un document informatique accessible aux personnes en situation de handicap</li> <li>Transmettre ce document à l'ensemble des services de l'Université et des enseignants</li> <li>Former le public concerné à la construction de documents handi-accessibles</li> </ul>	<p>2020</p> <p>2021</p> <p>2020-2023</p>

#### **Acteurs :**

- La Cellule EBPP
- Le Chargé de mission Handicap
- Platinum

#### **Indicateurs :**

- Nombre de personnes destinataires de ce document
- Nombre de personnes formées



# 5 – Développer l'accessibilité aux outils et aux ressources

## *Objectif 1 – Impulser la mise en accessibilité des outils et ressources*

### Fiche-action 5.5

<b>S'adapter aux besoins spécifiques des ESH</b>	
<b>Pilote(s) :</b> La Cellule EBPP	
<b>Public concerné :</b> Les Enseignants	<b>Echéances</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communiquer auprès des enseignants sur la nécessité de répondre aux besoins spécifiques des étudiants</li> <li>• Sensibiliser les enseignants sur la nécessité d'avoir un support de cours adapté disponible en cas de besoin</li> </ul>	<p>2020-2023</p> <p>2020-2023</p>

#### **Acteurs :**

- Le Chargé de mission Handicap
- La Cellule EBPP
- Les Référents EBPP
- Le SSU

#### **Indicateurs :**

- Nombre de supports de communication réalisés



## **5 – Développer l'accessibilité aux outils et aux ressources**

### ***Objectif 2 – Améliorer l'accessibilité des ressources***

Une fois les outils rendus accessibles, il convient de s'intéresser aux ressources que l'on y trouve. A commencer, par exemple, par le sous-titrage et l'audiodescription des vidéos produites par l'Université qui sont à prévoir systématiquement.

De plus, le SCD est par essence le lieu où sont regroupées les ressources documentaires. Il devient donc nécessaire de réfléchir à la façon dont ces ressources peuvent être adaptées à tous.



# 5 – Développer l'accessibilité aux outils et aux ressources

## Objectif 2 – Améliorer l'accessibilité des ressources

### Fiche-action 5.6

Envisager le sous-titrage et l'audiodescription des vidéos	
Pilote(s) : Platinium	
Public concerné : Tous	Echéances
<ul style="list-style-type: none"><li>Prévoir le sous-titrage et l'audiodescription des futures vidéos réalisées par l'Université</li></ul>	2020-2023

#### Acteurs :

- Platinium
- MIRO

#### Indicateurs :

- Nombre de vidéos produites sous-titrées et audio-décrites
- Pourcentage des nouvelles vidéos sous-titrées et audio-décrites



# 5 – Développer l'accessibilité aux outils et aux ressources

## Objectif 2 – Améliorer l'accessibilité des ressources

### Fiche-action 5.7

Rendre la présentation des formations accessible à tous	
Pilote(s) : Le SEVEOH	
Public concerné : Les ESH	Echéances
<ul style="list-style-type: none"> <li>Réaliser une présentation audio des formations</li> <li>Transcrire les intitulés des formations en braille</li> <li>Rendre les plaquettes de formation accessibles au fur et à mesure, par niveau de diplôme</li> <li>Envisager, pour toute nouvelle formation, la création d'une vidéo de présentation sous-titrée</li> </ul>	<p>2020-2023</p> <p>2020-2023</p> <p>2020-2023</p> <p>Pour toute nouvelle formation ou nouvelle offre de formation</p>

#### Acteurs :

- Le SEVEOH
- La Cellule EBPP
- Platinium
- Le SCC

#### Indicateurs :

- Nombre de vidéos produites par l'UPVD sous-titrées et audio-décrites
- Nombre de vidéos de présentation des formations réalisées
- Nombre de plaquettes transcrites en braille

# 5 – Développer l'accessibilité aux outils et aux ressources

## Objectif 2 – Améliorer l'accessibilité des ressources

### Fiche-action 5.8

Rendre les ressources du SCD accessibles à tous	
Pilote(s) : Le SCD	
Public concerné : Les ESH	Echéances
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Se renseigner sur « l'exception handicap » en terme de propriété intellectuelle</li> <li>• Se renseigner sur l'existence d'ouvrages déjà accessibles et se les procurer si besoin</li> <li>• Numériser le maximum d'ouvrages, notamment les codes, pour une utilisation à distance et /ou pour compenser les handicaps visuels et moteurs</li> <li>• Acquérir des livres sonores</li> <li>• Faire appel aux associations partenaires de la Cellule EBPP pour une transcription des ouvrages, adaptée aux personnes déficientes visuelles</li> <li>• Proposer aux usagers du SCD d'enregistrer les lectures des ouvrages empruntés, en lien avec une association partenaire dédiée</li> </ul>	<p>2020</p> <p>2020</p> <p>2020-2023</p> <p>2020-2023</p> <p>2020-2023</p> <p>2020-2023</p>

#### Acteurs :

- Le Chargé de mission Handicap
- Le SCD
- La Cellule EBPP
- Les associations partenaires dédiées

#### Indicateurs :

- Nombre d'ouvrages numérisés (sans équivalent en ligne)
- Nombres de livres dématérialisés acquis



# 5 – Développer l'accessibilité aux outils et aux ressources

## Objectif 2 – Améliorer l'accessibilité des ressources

### Fiche-action 5.9

Faire appel aux nouvelles technologies	
Pilote(s) : Platinium	
Public concerné : Les ESH	Echéances
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer l'usage des dispositifs de télé-présence dans une logique de compensation pour les étudiants qui le nécessitent               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Sensibiliser et former les personnels enseignants à ces dispositifs</li> <li>○ Aider à l'équipement efficient des ESH en termes d'outils numériques permettant la télé-présence</li> </ul> </li> <li>• Développer l'usage des tableaux numériques par les enseignants comme outil multipliant les entrées, les échanges en face à face et les médiations (conservation de la trace écrite du cours, enregistrement audio, ...)               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Sensibiliser et former les personnels enseignants au TNI</li> <li>○ Mobiliser le matériel existant</li> </ul> </li> </ul>	<p>2020-2023</p> <p>2021</p> <p>2021</p> <p>2020-2023</p>

#### Acteurs :

- Le Chargé de mission Handicap
- Le SFCP
- Platinium

#### Indicateurs :

- Nombre d'étudiants et de professionnels en situation de handicap ayant bénéficié du dispositif de télé-présence
- Nombre d'enseignants utilisant les tableaux numériques



## Cadre légal de référence

Loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat

Décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat

Loi n°87-517 du 10 juillet 1987 en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés

Loi n° 90-602 du 12 juillet 1990 relative à la protection des personnes contre les discriminations en raison de leur état de santé ou de leur handicap

Décret n°95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique

Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

Décret n° 2005-1617 du 21 décembre 2005 relatif aux aménagements des examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap

Charte Université/Handicap 2007 (MESR, MTRSS, CPU)

Décret n° 2009-1272 du 21 octobre 2009 relatif à l'accessibilité des lieux de travail aux travailleurs handicapés

Décret n° 2009-546 du 14 mai 2009 portant sur l'accessibilité numérique des établissements publics et le Référentiel Général d'Accessibilité des Administrations (RGAA)

Circulaire n° 2011-220 du 27 décembre 2011 qui précise les modalités d'aménagements des examens et concours

Charte Université/Handicap du 4 mai 2012 (MESR, MTRSS, CPU)

Loi ESR du 22 juillet 2013 qui impose aux ESR de réaliser un schéma directeur handicap

Ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées